



MAIRIE
DE
VAUDREUILLE

31250

Tél. 05 61 27 63 43

Mairie.vaudreuille@wanadoo.fr

République française

Département de la Haute-Garonne

Arrêté temporaire portant autorisation de débit de boissons

Arrêté n°11.2025

Le maire de la Commune de VAUDREUILLE (31250)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-28, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8,

Vu les articles L3321-1, L3332-1, L3332-3, L3332-6, L3334-1 et L3334-2 du Code de la santé publique,

Vu l'arrêté préfectoral sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L3335-4 du Code de la santé Publique,

Vu la demande en date du 10/02/2025 d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présentée par l'association « Les Amis de l'école de Vaudreuille » (31250) représentée par LAMOTHE Élodie et NAJAC Marion, en vue de l'organisation du loto de l'école.

ARRETE

ARTICLE UNIQUE : l'association « Les Amis de l'école de Vaudreuille » est autorisée à ouvrir une buvette de 2^{ème} catégorie le **Vendredi 14 Mars 2025, de 21h00 à 00h00** à l'occasion de l'organisation du Loto de l'école, à charge pour l'association « Les Amis de l'école de Vaudreuille » de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

A Vaudreuille, le 18 Février 2025

Le Maire, J. LAGOUTTE



Ouverture de la Mairie: Mardi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 - Jeudi de 9h00 à 18h00

Permanence téléphonique : Vendredi : de 9h00 à 12h00